

Lettre de Mgr TISSIER de MALLERAIS sur les sacres conciliaires (12 août 1998)

Extrait (pp.19-20) de *RORE-SANCTIFICA* Tome I (Août 2005)

Début de Citation

Annexe A

Documents

A.1 Monseigneur TISSIER DE MALLERAIS :

Lettre à Avrillé sur la validité du nouveau rite de consécration épiscopale (1998)

Note de l'éditeur : Mgr Lazlo, philippin sacré évêque conciliaire dans le rite de Paul VI, avait rejoint la FSSPX.

FSSPX, Menzingen + 12 août 1998

Cher X,

Merci de m'avoir envoyé copie de la plaquette du Dr. Rama Coomaraswamy "Le drame anglican".

L'ayant lue rapidement, j'en conclus à un doute sur la validité des sacres épiscopaux conférés selon le rite de Paul VI.

Le "spiritum principale" de la forme introduite par Paul VI n'est pas suffisamment clair en lui-même et les rites accessoires ne précisent pas sa signification dans un sens catholique.

Pour ce qui regarde Monseigneur Lazlo, il nous serait difficile de lui expliquer ces choses ; la seule solution est de ne pas lui demander de confirmer ni d'ordonner.

Votre bien dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ.

+ **Bernard Tissier de Mallerai**s

P.S. Dernière minute, Mgr Lazlo a déjà confirmé "**pas mal**" chez nous ! C'est évidemment valide par la suppléance de l'Eglise (can 209), puisqu'un simple prêtre confirme valablement avec juridiction. Et on ne voit pas comment faire observer votre doute à Mgr Lazlo. Donc **silence et discrétion** sur ce thème, s.v.p. !

FRATERNITÉ SACERDOTALE
SAINT PIE X
Haus Mariæ Verkündigung
Schwandegg
CH 6313 MENZINGEN (ZG)
TÉL : [41] 41 755 36 36
FAX : [41] 41 755 14 44

+ 12 août 1998

Cher

Merci de m'avoir envoyé copie de la plaquette du Dr. Rama Cosmaraswamy "Le drame anglican".

L'ayant lue rapidement, j'en conclus à un doute sur la validité des sacres épiscopaux conférés selon le rite de Paul VI.

Le "spiritum principalem" de la forme introduite par Paul VI n'est pas suffisamment clair en lui-même et les rites accessoires ne précisent pas sa signification dans un sens catholique.

Pour ce qui regarde Monseigneur Lazo, il nous serait difficile de lui expliquer ces choses ; la seule solution est de ne pas lui demander de confirmer ni d'ordonner.

Votre bien dévoué en Notre Seigneur Jésus-Christ.



+ Bernard Tissier de Mallerais

*P.S. Dernière minute, Mgr Lazo a déjà confirmé "pas mal" de
nous ! c'est évidemment valide par la suppléance de l'Église (can
209), puisque un simple prêtre confirme valablement avec
jurisdiction. Et on ne voit pas comment faire observer notre
doute à Mgr Lazo. Donc silence et discrétion sur ce thème,
S.V.P.!*

FIG. A.1 – Fac-similé de la lettre de Monseigneur Tissier à Avrillé (12 août 1998).

Fin de Citation